REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE

L'EDUCATION NATIONALE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

5 BEAUX-ARTS

Le Ministre de l'Education Nationale

SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU

DES
MONUMENTS HISTORIQUES

ET DES SITES.

Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE.

Vn la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractere artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites du 8 Décembre 1943,

THE STATE OF

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des ¿ Sites dont la conservation présente un intérêt général la Tour GUINANT à HOUDAN (Seine-et-Oise) et le mur qui lui fait suite en direction de la Rue de Paris sur une longueur de 5 mètres à partir de la Tour

82-44. [36292-2]

Proprietaire

Héritiers Thiriart (Melle Jacqueline Thiriart Brasserie de l'Elite à ANNEMASSE (Haute-Savoie) Section D n° 925 àt 927

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de HOUDAN (Seine-et-Oise) et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution./.

PAR AUTOCICATION LE MAICZEUR GENERAL DES BEAUZ ARVS